



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

maisons familiales rurales

Question écrite n° 46539

Texte de la question

M. Didier Quentin attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur l'avenir des maisons familiales rurales (MFR) en Charente-Maritime. Les MFR sont ancrées dans le territoire rural de ce département depuis plus de cinquante ans. Tant dans le cadre de la formation scolaire que de la formation professionnelle, leurs effectifs n'ont cessé de croître, à la différence d'autres structures de l'enseignement agricole. De plus, les lois de 1984 ont consacré le travail des MFR qui développent une pédagogie originale, alternant entreprise et centre de formation. Cependant, aujourd'hui, les maisons familiales rurales n'ont plus le sentiment d'être reconnues à leur juste valeur. Elles ne peuvent se satisfaire du rôle que leur a attribué le ministère de l'agriculture, qui est d'assurer un rôle social d'insertion des enfants en difficultés familiales ou scolaires. Les réussites incontestables dont peuvent se prévaloir les MFR, aussi bien pour les résultats aux examens que pour l'insertion professionnelle, ne se traduisent malheureusement pas dans l'allocation de moyens financiers. Aussi, il lui demande si la vaste consultation lancée sur « un projet pour le service public de l'enseignement agricole » accordera les moyens suffisants et nécessaires aux MFR, afin qu'elles puissent continuer d'assurer un enseignement original.

Texte de la réponse

Les maisons familiales rurales, comme d'ailleurs l'ensemble du système éducatif d'enseignement agricole, contribuent à ce que les élèves qui viennent s'y former y acquièrent à la fois les connaissances nécessaires à l'exercice d'un métier, les compétences qui en feront des citoyens actifs et solidaires et les qualités qui conforteront leur développement personnel. L'ambition de l'enseignement agricole est d'offrir à chacun les moyens de la réussite scolaire et de l'insertion professionnelle. Cette tâche exaltante au service des élèves, les maisons familiales comme les établissements privés à temps plein et les établissements publics sont appelés à s'y atteler pour la réussite de tous les élèves. Les moyens mis à disposition des maisons familiales, dans le cadre de leur participation au service public d'éducation et de formation, ont profondément évolué ces dernières années : 427 millions de francs en 1992, 707 millions de francs en 1996, 886 millions de francs en 1999. Ces allocations de moyens ont plus que doublé depuis 1992 pour une croissance globale des effectifs de 60 % pendant la même période. Les maisons familiales de Charente-Maritime ont été largement concernées par ces évolutions : 9,9 millions de francs en 1996, 12,9 millions de francs en 1999 soit une progression de 30 % en trois ans. L'effort financier réalisé par le ministère de l'agriculture et de la pêche se poursuivra, dans l'avenir, dans le cadre des orientations tracées pour l'enseignement agricole.

Données clés

Auteur : [M. Didier Quentin](#)

Circonscription : Charente-Maritime (5^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46539

Rubrique : Enseignement privé

Ministère interrogé : agriculture et pêche
Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 22 mai 2000, page 3052

Réponse publiée le : 7 août 2000, page 4675